

**BURKINA FASO**

-----  
**Unité-Progrès-Justice**

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

**Session permanente**

## **ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

### **COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)**

## **RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°052 :**

**RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-005/PRES/TRANS DU 27 JUIN 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°558515 000006 CONCLU LE 17 DECEMBRE 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, AGISSANT EN TANT QU'ENTITE ACCREDITEE DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT (FVC) POUR CONTRIBUER AU FINANCEMENT DU PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASSIN DU NIGER (PIACC)**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député **Aboubacar KABRE**, rapporteur.

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 31 juillet, de 09 heures 50 minutes à 10 heures 05 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie dans sa salle de travail, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2022-005/PRES/TRANS du 27 juin 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt N°558515000006 conclu le 17 décembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de Développement, agissant en tant qu'entité accréditée du Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour contribuer au financement du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIACC).

Auparavant, le député Aboubacar KABRE a été désigné rapporteur du dossier, par la CDD, pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

Ces travaux se sont tenus, le lundi 24 juillet et le mardi 1<sup>er</sup> août 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD a porté sur les points ci-après

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

## **I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement,
- débat général.

### **I.1. Présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains chargé des relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification,
- objectifs de développement et bénéficiaires du programme,
- description technique du PIDACC/BN,
- résultats attendus du programme,
- montant et conditions du financement.

Ces différents points sont développés dans le rapport de la COMFIB.

### **I.2. Débat général**

À l'issue de l'exposé du Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté entre autres sur :

- la tutelle technique du projet ;
- la mise en œuvre de la composante 1 du projet ;
- la « séquestration du carbone » qui, contrairement à tous les autres résultats, n'a pas de cible ;
- la date effective de début du projet ;
- la réalisation des études d'impact environnemental et social avant le démarrage du projet ;
- les mesures prises par le gouvernement pour assurer la bonne mise en œuvre de ce projet ;

- l'identification des localités du Burkina Faso concernées par ce projet ;
- la discordance entre les références de l'Accord annexé au projet de loi et celles visées dans l'ordonnance à ratifier ;
- la notion de « l'augmentation de la fréquence de garantie du débit écologique à 5 ans sur 6 ans » ;
- le coût exact du projet ;
- la superficie du bassin du fleuve Niger ;
- le nombre de bénéficiaires du projet ;
- l'existence d'une synergie d'actions entre les pays concernés par le projet.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les commissaires.

La CDD rappelle que la biodiversité des fonds aquatiques est un aspect primordial des trois piliers du développement durable, notamment économique, social et environnemental. Sa protection et sa sauvegarde peuvent induire des effets qualitatifs sur le bien-être de l'Homme.

S'étant approprié le dossier, la CDD estime que la mise en œuvre du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le Bassin du Niger peut contribuer à renforcer la résilience des écosystèmes du fleuve Niger et à promouvoir davantage le développement durable.

Par conséquent, la Commission émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

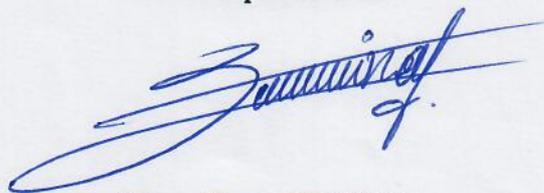
Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le rapporteur



**Aboubacar KABRE**

Le Vice-président



**Kanibè TUINA**  
Chevalier de l'Ordre du Mérite

### **LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>
1.	TUINA Kanibè	PRCE
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Diédon Alain	OSC
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
5.	BONZI Nonyeza	FVR
6.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

### **LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM(S)</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>
1.	KONE Moussa	OSC
2.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
3.	ZONGO Sayouba	PRCE
4.	KABRE Kalifa	FVR
5.	KABRE Aboubacar	PRCE
6.	NIGNAN Dida	FDS

**LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire (absent excusé)
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison
6.	YAMEOGO Gustave Marie Kiswendsida	Stagiaire